

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROBERVAL
DU MARDI 13 AVRIL 2021**

Date de la convocation : 06 AVRIL 2021

Date de l'affichage :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 11 PRÉSENTS : 11 VOTANTS : 11

L'an deux mille vingt et un, le treize avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, salle Jean-François de La Rocque 27 Route de l'Église 60 410 Roberval, sous la Présidence de Monsieur Michel VERPLAETSE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VERPLAETSE, Maire,

Hervé RENAULT, Michel SINEAU, Adjoints au Maire,

Aurore BOUCHENEZ, Ludovic CASTAGNONI, Sylvie DARAS, Didier HIMPE, Sylvie LECLAIR, Michel PIETRAS, Virginie RENAULT, Christian VAN WETTEREN, Conseillers Municipaux.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

À l'unanimité, Didier HIMPE est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 heures 30.

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'une délibération s'est rajoutée à l'ordre du jour :
Participation 2021 de la commune de Roberval pour le syndicat scolaire

- 1) Vote du Budget principal, compte de gestion 2020.
- 2) Vote du compte administratif 2020 affectation du résultat au BP 2021.
- 3) Fiscalité vote des taux d'imposition 2021.
- 4) Renouvellement du contrat Lenté
- 5) Elections des délégués PNR
- 6) Délibération pour le transfert de la compétence PLU auprès de la CCPOH
- 7) Participation 2021 de la commune de Roberval pour la Syndicat Scolaire de Rhuis-Roberval-Moru-Pontpoint

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2021

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2021 n'appelant plus d'autres observations est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 05-2021 - BUDGET PRINCIPAL : COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le Receveur Municipal ayant fait parvenir le compte de gestion de l'exercice 2020 du budget communal, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce document dont les résultats sont conformes à ceux du Compte Administratif.

Monsieur le Maire sort de la Salle du Conseil.

Déficit d'investissement : 12 154.98 €

Excédent de fonctionnement : 244 071.69 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 : 231 916.71 €

Sous la Présidence de Monsieur Didier HIMPE, doyen des conseillers, après délibération, le Conseil Municipal vote et **APPROUVE** à l'unanimité le Compte de Gestion 2020 du budget communal.

DÉLIBÉRATION N° 06-2021 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFESTATION DE RESULTATS AU BP 2021

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 :

Le Compte Administratif 2020 de la Commune de Roberval est soumis au vote du Conseil Municipal pour approbation, sous la présidence du doyen d'âge Monsieur Didier HIMPE.

Monsieur le Maire sort de la Salle du Conseil.

Il a fait apparaître un résultat global cumulé + **244 071.69 €** en fonctionnement et - **12 154.98 €** en investissement, dégageant ainsi un excédent global de **231 916.71 €**.

Afin de couvrir le besoin de financement d'investissement, c'est - **12 154.98 €** sera prélevé sur le résultat de fonctionnement (affectation 1068).

Il restera donc un excédent de **231 916.71 €** en fonctionnement qui constituera l'excédent reporté.

Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil. Sous la Présidence de Monsieur Didier HIMPE, doyen des conseillers, le Conseil Municipal vote et **APPROUVE** à l'unanimité le Compte Administratif 2020.

DÉLIBÉRATION N° 07-2021 - FISCALITÉ 2021

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à délibérer sur la fiscalité 2021. Comme chaque année, il convient de notifier des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021.

Afin de conserver les ressources de la Commune, le maire propose de maintenir les taux de 2020. Toutefois, la disparition progressive de la taxe d'habitation étant compensés par la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, **il faut additionner le taux départemental de 21,54 % au taux de 2020.**

Le Maire propose de reconduire les taux d'imposition **sans augmentation par rapport à 2020.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les taux d'imposition, ce qui représentera un produit total attendu de 110 345 € pour l'année 2021.

Il est demandé aux élus de délibérer les taux suivants :

TAXES	TAUX 2020	TAUX À VOTER 2021
Foncière (bâti)	27,25 %	48,79 %
Foncière (non bâti)	49,16 %	49,16 %

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité **APPROUVE** la fiscalité pour l'année 2021 pour la commune de Roberval :

- soit 48,79 % pour la taxe foncière sur le bâti,
- et soit 49,16 % pour la taxe foncière sur le non-bâti.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'entretien des espaces verts, est assuré par l'entreprise Lenté PAYSAGES.

Considérant que le contrat d'entretien de ces espaces verts est arrivé à échéance et que cette entreprise donne entière satisfaction.

Monsieur le Maire propose le renouvellement du Contrat pour l'année 2021 pour un montant de 25 220.40 € TTC.

Ce contrat d'entretien comprend sur la période du 01/01/2021 au 31/12/2021 :

Rue de l'Eglise :

Nettoyage accotement 1072 m, avec élagage des arbres de la rue + autour de l'Eglise, 93 sujets, tonte 4716 m²

Place du château :

Nettoyage accotement 50 m, tonte 1458 m²

Les Carrièuses :

Fauchage 400 m

Route de Guidon :

Nettoyage accotement 720 m (du château au tunnel), fauchage 1000 m², élagage de 42 arbres, tonte 2820 m²

Rue des Ecoles :

Nettoyage accotement 100 m,

Chemin de la Brune :

Nettoyage accotement 50 m (avec entrée du tunnel), tonte 260 m² (avec entrée du tunnel)

Chemin de Fosse :

Fauchage 600 m

Place du Clavaire de Fosse :

Nettoyage accotement 60 m, élagage de 3 tilleuls et 8 m de Buis

Chemin du Marais :

Nettoyage accotement 900 m, tonte 200 m²

Lavoir de Fosse :

Nettoyage accotement 50 m, tonte 165 m²

Cavée de l'Eglise :

Fauchage 800 m, tonte 200 m²

Chemin d'Harcelay :

Nettoyage accotement 210 m, Fauchage 245 m, tonte 290 m²

Cavée Martine :

Nettoyage accotement 120 m, tonte 240 m²

Fond Maillet :

Nettoyage accotement 150 m compris élagage arbustes et massif, tonte 300 m²

Cimetière :

Fauchage 100 m², tonte 450 m²

Au minimum 2 passages dans l'année pour le fauchage des fossés et nettoyage des accotements.

Elagage des arbres 1 fois par an.

Ramassage des feuilles à l'automne.

1 Tonte tous les 15 jours du 15 mars au 30 novembre sur la surface indiquée avec ramassage et finition fil nylon.

Nettoyage et évacuation des déchets en décharge contrôlée.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler le contrat d'entretien des espaces verts avec SARL Lenté PAYSAGES pour l'année 2021 et d'autoriser le Maire à le signer.

Ce contrat s'élève à 25 220.40 € TTC.

DÉLIBÉRATION N° 09-2021 – DESIGNANT AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PNR

Objets : élection des délégués au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional Oise – Pays de France

Suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à l'élection des délégués au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

Le syndicat mixte a pour objet de réaliser toutes les actions concourant à la mise en œuvre du projet de territoire défini dans la Charte du PNR.

Il est administré par un comité syndical composé d'un élu par commune, désigné par le Conseil municipal. Un suppléant est également désigné afin de remplacer le titulaire en cas d'empêchement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE pour le représenter au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise – Pays de France :

- Mme Sylvie LECLAIR, déléguée titulaire
- M Ludovic CASTAGNONI, délégué suppléant

DÉLIBÉRATION N° 10-2021 PARTICIPATION 2021 DE LA COMMUNE DE ROBERVAL POUR LE SYNDICAT SCOLAIRE DE RHUIS, ROBERVAL, MORU-PONTPOINT

Les membres du Conseil Municipal se sont prononcés sur le budget primitif 2021 de la commune de Roberval. Ce budget comprend au compte 6554 entres autres, la contribution pour le SYNDICAT SCOLAIRE de Rhuis, Roberval, Moru-Pontpoint qui s'élève à **1 898.71** € par élève pour l'année 2021.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
A l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** la contribution pour le SYNDICAT SCOLAIRE de Rhuis, Roberval, Moru-Pontpoint qui s'élève à **43 670.46** € pour l'année 2021.

Cette délibération reste en vigueur jusqu'à réception de la nouvelle délibération au SYNDICAT SCOLAIRE prévue dans le 1^{er} trimestre 2022.

QUESTIONS DIVERSES

Mme RENAULT Virginie fait part au Conseil Municipal qu'il serait intéressant de faire établir des devis pour la réfection de l'église, et ceci nous permettant ensuite d'avoir une base chiffrée pour entamer des demandes de subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 30.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, et an susdits.

Fait à ROBERVAL
Le 20/04/2021

Le Maire

Michel VERPLAETSE

Madame Aurore BOUCHENEZ	
Monsieur Ludovic CASTAGNONI	
Madame Sylvie DARAS	
Monsieur Didier HIMPE	
Madame Sylvie LECLAIR	
Monsieur Michel PIETRAS	
Monsieur Hervé RENAULT	
Madame Virginie RENAULT	
Monsieur Michel SINEAU	
Monsieur Christian VAN WETTEREN	
Monsieur Michel VERPLAETSE	